



REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE

Conseil d'Administration du 19 juin 2024

Envoyé en préfecture le 20/06/2024
Reçu en préfecture le 20/06/2024
Publié le
ID : 033-895134674-20240619-20240202-DE

N° 2024/02/02

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 juin, le Conseil d'administration de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole, dûment convoqué le 6 juin 2024, s'est rassemblé au 3 avenue Jacqueline Auriol sur la commune de Mérignac, sous la présidence de Madame Sylvie Cassou-Schotte, Présidente du Conseil d'administration.

Etaient présents à la séance :

Madame Sylvie Cassou-Schotte, Monsieur Gérard Chausset, Monsieur Jean-Claude Feugas, Monsieur Guillaume Garrigues, Madame Anne-Eugénie Gaspar, Monsieur Maxime Ghesquière.

Excusés ayant donné procuration :

Madame Maïté Cazaux ayant donné procuration à Madame Anne-Eugénie Gaspar, Monsieur Daniel Delestre ayant donné procuration à Monsieur Maxime Ghesquière, Monsieur Laurent Guillemain ayant donné procuration à Madame Sylvie Cassou-Schotte, Madame Zeineb Lounici ayant donné procuration à Guillaume Garrigues.

Était absent :

Monsieur Fabrice Moretti.

LA SEANCE EST OUVERTE A 09h00



Conseil d'Administration du 19 juin 2024

N° 2024/02/02

Décision modificative n°1, valant Budget supplémentaire du budget principal, du budget de l'eau industrielle et du budget du service public de l'assainissement non collectif - Affectation du résultat

Madame Cassou-Schotte présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Ce rapport présente les principales variations de la première décision modificative de l'année, valant budget supplémentaire ; elle permet ainsi de reprendre les résultats d'exécution de l'année précédente.

I. Budget principal

A. Section d'exploitation

Article	Libellé	BP 2024	RAC	ESTIM (variation)	BUDGET révisé
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	0,00	0,00	240 000,00	240 000,00
70	VENTES PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS	119 583 590,00	0,00	-913 527,98	118 670 062,02
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	344 653,00	0,00	-85 159,00	259 494,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	0,00	0,00	0,00
76	PRODUITS FINANCIERS				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	152 000,00	0,00	-80 000,00	72 000,00
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	2 985 383,00	0,00	0,00	2 985 383,00
	TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	123 065 626,00	0,00	121 388 252,04	122 226 939,02
042	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00	0,00
043	OPÉRAT° ORDRE INTÉRIEUR DE LA SECTION				
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
002	RESULTAT REPORTÉ			14 115 905,37	14 115 905,37
	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	123 065 626,00	0,00	13 277 218,39	136 342 844,39
011	CHARGES À CARATÈRE GÉNÉRAL	34 911 344,00	3 919 940,88	450 231,33	39 281 516,21
012	CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILÉS	33 875 050,00	117 044,85	-332 114,54	33 659 980,31
014	ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	25 497 691,00	0,00	0,00	25 497 691,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 602 000,00	152 170,29	534 162,70	3 288 332,99
66	CHARGES FINANCIÈRES	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	160 000,00	6 125,00	0,00	166 125,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIAT°	3 511 802,00	0,00	0,00	3 511 802,00
022	DÉPENSES IMPRUVUES				
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	100 657 887,00	4 195 281,02	652 279,49	105 505 447,51
042	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	11 521 505,00		0,00	11 521 505,00
043	OPÉRAT° ORDRE INTÉRIEUR DE LA SECTION				
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	11 521 505,00	0,00	0,00	11 521 505,00
002	RESULTAT REPORTÉ				
	TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	112 179 392,00	4 195 281,02	652 279,49	117 026 952,51
023	AUTOFINANCEMENT (virement à la section d'investissement)	10 886 234,00	-4 195 281,02	12 624 938,90	19 315 891,88
	AUTOFINANCEMENT prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement	22 407 739,00	-4 195 281,02	12 624 938,90	30 837 396,88

1. Recettes

1. Facture d'eau

Les recettes sur ventes d'eau ont été réévaluées par rapport aux volumes des consommations réalisées sur l'année 2023, majorées d'un effet volume de 0,45% représentant une consommation moyenne de 67 m³ par nouvel arrivant, soit +400K€.

La part abonnement tient compte de la situation connue du parc compteur au 1^{er} janvier 2024 majoré de 1%.

La valorisation est définie selon la nouvelle tarification mise en place au 1^{er} janvier 2024.

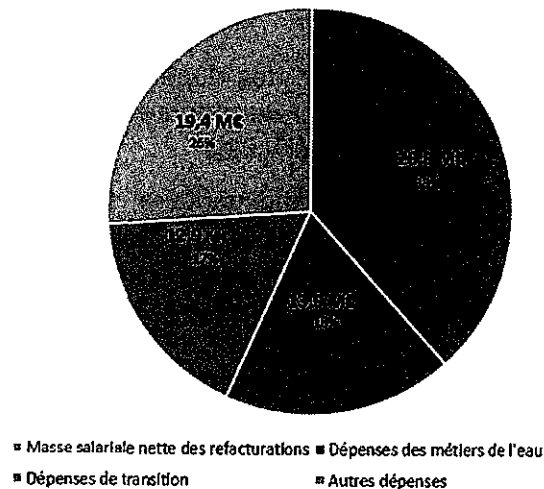
Les scénarios retenus ci-dessus ont ainsi permis de confirmer un niveau de recettes relativement stable par rapport au BP 2024.

2. Autres recettes

Sur le volet des recettes travaux sur branchements neufs, l'hypothèse est revue à la baisse pour un montant de 1,3M€ afin de tenir compte du niveau de commande relativement faible et directement lié au ralentissement constaté sur le marché de la construction.

2. Dépenses

Répartition dépenses réelles d'exploitation
BS 2024



Le graphique ci-dessus présente la répartition des charges d'exploitation qui composent le budget supplémentaire.

Au budget primitif, les dépenses réelles d'exploitation s'élevaient à 70,3M€. Ces dépenses s'élèvent à 75,2M€ au budget supplémentaire, soit une variation de +4,9M€. Cette hausse des crédits budgétaires 2024 s'explique principalement par l'intégration des restes à réaliser (RAR) au budget supplémentaire, à hauteur de 4,2M€. Il s'agit des dépenses engagées sur l'exercice 2023 mais non mandatées sur ce même exercice, et n'ayant pas fait l'objet d'un rattachement.

1. Ressources humaines

La masse salariale constitue le premier poste de dépenses d'exploitation net des refacturations, elle représente 28,8M€ au budget supplémentaire soit 38% des charges réelles d'exploitation.

Les dépenses de masse salariales ont été revues à la baisse dans le cadre de la préparation budgétaire, à hauteur de -166K€, soit -0,6% du total. Cette baisse est compensée par l'intégration des RAR pour +117K€, notamment sur les engagements pour le recours à l'intérim et la mise à disposition des tickets restaurant.

2. Dépenses des métiers de l'eau

Les dépenses des métiers de l'eau couvrent l'ensemble des charges qui permettent l'exploitation du service public de l'eau. Elles sont évaluées à 13,9M€ au budget supplémentaire, soit 18% des dépenses réelles d'exploitation, et sont constituées en majorité par les dépenses énergétiques.

Ces dépenses ont été révisées à la hausse par rapport au BP, à hauteur de +766K€. Cette hausse s'explique par l'intégration des RAR au budget pour 592K€, notamment sur les prestations d'entretien et réparations réseaux. Le budget a également fait l'objet de divers ajustements sur les différents postes budgétaires, dont une réévaluation des besoins sur les réparations de fuites en raison des décalages des recrutements sur des postes créés pour réinternaliser une partie de cette activité, soit +882K€ hors RAR. Ces écarts ont vocation à se résorber avec la finalisation des recrutements prévus, mais restent à ajuster en fonction du volume de fuites estivales.

3. Dépenses de transition

Les dépenses de transition couvrent l'ensemble des dépenses pour lesquelles la régie fait appel aux services de l'ancien délégataire avant de prendre appui sur ses outils en propre. C'est le cas pour le SI de transition et pour les véhicules.

Ces dépenses s'élèvent à 12,9M€ au budget supplémentaire, soit 17% des dépenses réelles d'exploitation. Elles ont fait l'objet d'une hausse de +1,3M€ par rapport au budget primitif, avec des RAR significatifs sur le SI de transition pour 1,1M€. Une demande complémentaire de 210K€ a également été inscrite au budget pour le SI de Transition.

4. Autres dépenses

Les autres dépenses dites générales couvrent l'ensemble des frais généraux, tels que les locations immobilières, le carburants, les assurances, les frais de télécom ou encore les frais de nettoyage des locaux. Elles comprennent également les impôts et les taxes dont la régie est redevable. Elles s'élèvent à 19,4M€ au budget supplémentaire, soit 26% des dépenses réelles d'exploitation.

Ces autres dépenses ont également fait l'objet d'une révision budgétaire à l'occasion du budget supplémentaire, passant de 17M€ à 19,6M€ : soit une hausse de +2,9M€ qui intègre des RAR à hauteur +2,4M€ et une réévaluation du coût des licences informatiques pour +0,5M€.

B. Epargne et financement des investissements

La reprise du résultat (14,1M€) induit une variation de l'autofinancement prévu au budget supplémentaire : celui-ci passe de 10,8M€ à 19,3M€. Au vu des montants d'investissements qui évoluent peu, ceci induit une baisse de l'emprunt d'équilibre (prévisionnel 13M€) qu'il conviendra d'ajuster à la fin de l'exercice.

C. Section d'investissement

Article	Libellé	BP 2024	BS JUIN (variation)	BUDGET révisé
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	84 000,00	0,00	84 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	21 672 849,00	-12 803 140,90	13 064 989,12
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES			
106	RÉSERVES		15 209 406,19	15 209 406,19
040	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	11 521 505,00	0,00	11 521 505,00
041	OPÉRAT° ORDRE PATRIMONIALES	30 000,00	0,00	30 000,00
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	10 886 234,00	12 624 938,90	19 315 891,88
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	22 437 739,00	12 624 938,90	30 867 396,88
001	RESULTAT REPORTÉ			
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	44 194 588,00	15 031 204,19	59 225 792,19
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 745 175,00	-2 491 872,00	1 253 303,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 929 000,00	-478 345,07	15 450 654,93
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	23 215 213,00	2 785 015,07	26 000 228,07
10	CHARGES FINANCIÈRES			
13	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
16	EMPRUNT ET DETTES ASSIMILÉES	1 275 200,00	0,00	1 275 200,00
18	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIAT°			
26	CHARGES FINANCIÈRES	0,00	0,00	0,00
27	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	7 000,00	7 000,00
020	DÉPENSES IMPRÉVUES			
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	44 164 588,00	-178 202,00	43 986 386,00
040	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00
041	OPÉRAT° ORDRE PATRIMONIALES	30 000,00	0,00	30 000,00
	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	30 000,00	0,00	30 000,00
001	RESULTAT REPORTÉ		15 209 406,19	15 209 406,19
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	44 194 588,00	15 031 204,19	59 225 792,19

1. Volume des AP

Le volume global des autorisations de programme évolue à la marge (-355K€).

L'ouverture de l'opération « réalisation d'une liaison (DN300) entre l'usine Cantinolle et le réservoir de Lagorce » (AP Canalisation structurantes) pour 610K€, ainsi que l'augmentation du coût du projet sur le DN 100 sur la section Lavardens – rue de Tausin pour + 500K€ s'équilibre avec un ajustement sur l'opération dédiée au renouvellement de canalisation (AP renouvellement / extension de canalisations).

En outre, un travail sur la caducité des opérations permet un ajustement de 355K€. Cette caducité des autorisations de programmes porte à la fois sur la refonte de la structure des opérations pilotées par la régie mais aussi sur l'achèvement d'opérations :

Ces modifications concernent les opérations suivantes :

- Clôture de l'AP Système d'information - Assistance à maîtrise d'ouvrage car les prestations relatives à l'assistance à maîtrise d'ouvrage SI ont déjà été intégrées au l'AP 2023APPBUILD (Système d'information - Phase build) ; le montant total des AP est diminué de 33 730,20€.
- Clôture de l'opération de rachat des stocks au sein de l'AP environnement de travail, les opérations de rachats de stock auprès de Bordeaux Métropole ayant été intégralement réalisées en 2023, l'opération n'a plus d'objet d'exister. Le montant initialement budgété de cette opération était de 2 000 000,00€. Le montant total dépensé est de 1 678 418,79€. €. Le montant total des APCP est diminué de 321 581,21€

L'état des APCP du budget de l'eau potable est annexé au présent rapport

2. Dépenses et principales opérations

Le volume des CP de l'année s'élève à 42,7 M€, soit une baisse de -0,2 M€ par rapport au budget primitif. Certaines opérations ont en effet été ajustées au vu de la planification de la réalisation physico-financière des projets :

3. Recettes d'investissement

La principale recette d'investissement de la Régie, à ce jour, correspond à l'emprunt bancaire d'équilibre à hauteur de 13 M€.

A cela s'ajoute une subvention versée par l'Agence de l'eau pour 84 K€.

4. Affectation du résultat

En conformité avec l'article R.2221- 48 du code général des collectivités territoriales et l'instruction budgétaire et comptable M4, l'affectation du résultat constaté lors du vote du compte administratif doit être décidée préalablement à sa reprise dans le cadre du budget supplémentaire.

Il convient de rappeler que conformément aux instructions précitées, le « virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement » composante de l'autofinancement, ne fait pas l'objet d'une exécution.

Après constatation du résultat d'exploitation au compte administratif le Conseil d'administration peut décider de l'affecter en tout ou partie au financement de la section d'investissement ou au financement de la section de fonctionnement étant précisé que le résultat doit être affecté en priorité :

- pour le montant des plus-values nettes de cessions d'éléments d'actif au financement des dépenses d'investissement (compte 1064),
- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) qui se compose du résultat d'exécution de l'exercice antérieur (ligne 001) et du solde (positif ou négatif) des reports de recettes et de dépenses d'investissement, et diminué du montant des plus-values de cessions d'éléments d'actif visées ci-dessus

- pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante au financement des dépenses d'exploitation (ligne 002), en une dotation corrélatrice en section d'investissement (compte 1068), ou au reversement à la collectivité locale de rattachement (compte 672).

Résultat de la section d'exploitation à affecter :

- Résultat de l'exercice :	Excédent :	29 013 718,85 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent :	Excédent :	311 592,71 €
- Résultat de clôture à affecter :	Excédent :	29 325 311,56 €

Résultat de financement de la section d'investissement :

- Résultat de l'exercice :	Déficit :	16 688 619,19 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent :	Excédent :	1 479 213,00 €
- Résultat de clôture à affecter :	Déficit :	15 209 406,19 €
- Dépenses d'investissement reportées :		0,00€
- Recettes d'investissement reportées :		0,00€
- Solde des restes à réaliser :		0,00€
- Besoin réel de financement :		15 209 406,19 €

Affectation des résultats de la section de fonctionnement :

15 209 406,19 - En excédent reporté de la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110, ligne budgétaire R002 du budget N+1) :

TOTAL :

- Résultat déficitaire en report en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119, déficit reporté à la section de fonctionnement D002) : 0,00 €

Transcription budgétaire de l'affectation des résultats :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté 0.00€	R002 : excédent reporté 14 115 905.37€	D001 : solde d'exécution 15 209 406.19 €	R001 : solde d'exécution 0.00 €
D672 Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement 0.00€			R1068 : excédent capitalisé 15 208 406.19€
			R1064 : réserves réglementées 0.00€

II. Budget SPANC

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 033-895134674-20240619-20240202-DE

Article	Libellé	BP 2024	BS (vs RAR)	Budget 2024
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	0,00	0,00	0,00
70	VENTES PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS	160 700,00	7 428,97	168 128,97
	TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	160 700,00	7 428,97	168 128,97
	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	160 700,00	7 428,97	168 128,97

011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	4 600,00	0,00	4 600,00
012	CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILÉS	151 000,00	0,00	151 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 100,00	0,00	4 100,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	1 500,00	2 500,00
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	160 700,00	1 500,00	162 200,00
002	RESULTAT REPORTÉ	0,00	5 928,97	5 928,97
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	160 700,00	7 428,97	168 128,97

Le budget du SPANC voit les hypothèses présentées au budget primitif maintenue. Cette étape budgétaire permet essentiellement de procéder à l'affectation du résultat. Il est à noter que la dotation n'a pas été transféré à la régie de l'eau, avec les excédents liés à ce budget.

Résultat de la section d'exploitation à affecter :

- Résultat de l'exercice :	Déficit :	5 928,97€
- Résultat reporté de l'exercice précédent :	Excédent :	0,00 €
- Résultat de clôture à affecter :	Déficit :	5 928,97€

Résultat de financement de la section d'investissement :

- Résultat de l'exercice :	Excédent :	0,00 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent :	Excédent :	0,00 €
- Résultat de clôture à affecter :	Excédent :	0,00 €
- Dépenses d'investissement reportées :	0,00€	
- Recettes d'investissement reportées :	0,00€	
- Solde des restes à réaliser :	0,00€	
- Besoin réel de financement :	0,00€	

Affectation des résultats de la section de fonctionnement :

- En excédent reporté de la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110, ligne budgétaire R002 du budget N+1) :	0,00 €
---	--------

TOTAL :

- Résultat déficitaire en report en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119, déficit reporté à la section de fonctionnement D002) :	5 928,97€
---	-----------

Transcription budgétaire de l'affectation des résultats :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté 5 928.97€	R002 : excédent reporté 0.00€	D001 : solde d'exécution 0.00 €	R001 : solde d'exécution 0.00 €
D672 Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement 0.00€			R1068 : excédent capitalisé 0.00€
			R1064 : réserves réglementées 0.00€

III. Budget de l'eau industrielle

Article	Libellé	BP 2024	BS (VÉRAR)	Budget 2024
70	VENTES PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS	530 000,00	0,00	530 000,00
	TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	530 000,00	0,00	530 000,00
042	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	219 100,00	0,00	219 100,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	219 100,00	0,00	219 100,00
002	RESULTAT REPORTÉ	0,00	31 497,34	31 497,34
	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	749 100,00	31 497,34	780 597,34

011	CHARGES À CARATÈRE GÉNÉRAL	388 656,00	25 000,00	413 656,00
012	CHARGES DE PERSONNEL, FRAIS ASSIMILÉS	91 436,00	0,00	91 436,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 000,00	0,00	2 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000,00	0,00	2 000,00
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	484 092,00	25 000,00	509 092,00
042	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	261 120,00	0,00	261 120,00
	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	261 120,00	0,00	261 120,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	745 212,00	25 000,00	770 212,00

023	AUTOFINANCEMENT (virement à la section d'investissement)	3 888,00	6 497,34	10 385,34
-----	--	----------	----------	-----------

16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	254 092,00	58 502,66	312 594,66
	TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	254 092,00	58 502,66	312 594,66
040	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	261 120,00	0,00	261 120,00
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	3 888,00	6 497,34	10 385,34
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	265 008,00	6 497,34	271 505,34
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	519 100,00	65 000,00	584 100,00

21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	270 000,00	-25 000,00	245 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	30 000,00	90 000,00	120 000,00
	TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	300 000,00	65 000,00	365 000,00
040	OPÉRAT° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	219 100,00	0,00	219 100,00
	TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	219 100,00	0,00	219 100,00
001	RESULTAT REPORTÉ	0,00	11 806,51	11 806,51
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	519 100,00	76 806,51	595 906,51

A. Section d'exploitation

Un réajustement comptable des crédits concernant la fourniture de pe engendre une augmentation de la section de fonctionnement à hauteur de 25 000€ en provenance de la section d'investissement.

B. Section d'investissement

Le volume des AP

Les AP sont ajustées d'un volume de 43,7K€. Une nouvelle opération est créée « création de branchements », pour un montant de 90K€. L'état des APCP des eaux industrielles est annexé au présent rapport.

Le volume des CP :

Le montant des dépenses d'investissement pour les eaux industrielles s'élève à 365 K€, en hausse de 65 K€ par rapport au budget primitif 2024. Cette variation s'explique par la création de l'opération Branchements neufs, mais est atténué par la diminution de montants non consommés sur exercices antérieurs.

L'équilibre du budget est assuré par un ajustement du volume de l'emprunt. Il est à noter que celui-ci pourrait être atténué par la remise de la dotation de la métropole, dans la mesure où le budget de l'eau industrielle bénéficie d'un excédent, actuellement consolidé à Bordeaux métropole.

C. Affectation du résultat

Résultat de la section d'exploitation à affecter :

- Résultat de l'exercice :	Excédent :	43 303,85 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent :	Excédent :	0,00 €
- Résultat de clôture à affecter :	Excédent :	43 303,85 €

Résultat de financement de la section d'investissement :

- Résultat de l'exercice :	Déficit :	11 806,51 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent :	Excédent :	0,00 €
- Résultat de clôture à affecter :	Déficit :	11 806,51 €

- Dépenses d'investissement reportées :	0,00€
- Recettes d'investissement reportées :	0,00€
- Solde des restes à réaliser :	0,00€

-Besoin réel de financement :	11 806,51 €
-------------------------------	-------------

Affectation des résultats de la section de fonctionnement :

11 806,51 €- En excédent reporté de la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110, ligne budgétaire R002 du budget N+1) :

TOTAL :

- Résultat déficitaire en report en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119, déficit reporté à la section de fonctionnement D002) :	0,00€
---	-------

Transcription budgétaire de l'affectation des résultats :

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le



ID : 033-895134674-20240619-20240202-DE

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté 0.00€	R002 : excédent reporté 31 497.34€	D001 : solde d'exécution 11 806.51 €	R001 : solde d'exécution 0.00 €
D672 Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement 0.00€			R1068 : excédent capitalisé 11 806.51 €
			R1064 : réserves réglementées 0.00€

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil d'administration réuni,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel ou commercial et ses instructions complémentaires et le plan comptable M 49 « eau et assainissement »,

VU la délibération 2022/06/03 du Conseil d'administration du 13 décembre 2022 relative au vote du budget primitif 2023,

VU les documents budgétaires (Budget Primitif et Décisions Modificatives) votés au cours de l'exercice 2023,

ENTENDU le rapport de présentation,

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

Article 1 : d'autoriser, au vu de l'ensemble des éléments exposés ci-dessus, l'affectation des résultats apparaissant au compte financier 2023, au budget principal pour l'exercice 2024 après leur constatation selon les modalités suivantes :

- Au financement de la section d'exploitation par inscription au compte 110 « report à nouveau » : 14 115 905,37 € (en R002)
- Au financement de la section d'investissement : inscription au compte 1068 le montant du déficit de la section d'investissement (D001:15 209 406,19 €).

Article 2 : d'approuver le budget supplémentaire du budget principal de Bordeaux Métropole par chapitre selon le détail présenté dans la maquette réglementaire présentée en annexe 1 au présent rapport,

Article 3 : d'approuver l'état des autorisations de programme et crédits de paiement du budget eau potable tel que présenté en annexe 2 au présent rapport ;

Article 4 : d'autoriser, au vu de l'ensemble des éléments exposés ci-dessus, l'affectation des résultats apparaissant au compte financier 2023, au budget du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2024 après leur constatation selon les modalités suivantes :

- Au déficit de la section d'exploitation par inscription au compte 119 « report à nouveau » : 5 928,97€ (en D002)

Article 5 : d'approuver le budget supplémentaire du budget du service public de l'assainissement non collectif par chapitre selon le détail présenté dans la maquette réglementaire présentée en annexe 3 au présent rapport,

Article 6 : d'autoriser, au vu de l'ensemble des éléments exposés ci-dessus, l'affectation des résultats apparaissant au compte financier 2023, au budget de l'eau industrielle pour l'exercice 2024 après leur constatation selon les modalités suivantes :

- Au financement de la section d'exploitation par inscription au compte 110 « report à nouveau » : 31 497,34 € (en R002)
- Au financement de la section d'investissement : inscription au compte 1068 le montant du déficit de la section d'investissement (D001:11 806,51€).

Article 7 : d'approuver le budget supplémentaire du budget de l'eau industrielle par chapitre selon le détail présenté dans la maquette réglementaire présentée en annexe 4 au présent rapport,

Article 8 : d'approuver l'état des autorisations de programme et crédits de paiement du budget des eaux industrielles tel que présenté en annexe 5 au présent rapport ;

Les conclusions, mises aux voix, sont

Résultat des votes :

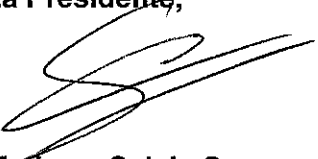
Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité des voix exprimées.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 2

Fait et délibéré le 19 juin 2024.

REÇU EN PRÉFECTURE LE :	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE :	La Présidente,  Madame Sylvie Cassou-Schotte